



Acte de propriété non retrouvé

Par **paco**, le **29/12/2009** à **10:55**

Bonjour,
comment prouvé que quelqu'un est propriétaire de la parcelle les impôts ne veulent pas donner de renseignements aux particuliers. le notaire dit qu'il n'a pas d'acte de propriété. le relevé de propriété du cadastre fait bien apparaitre le nom du propriétaire mais le notaire dit que ce n'est pas une preuve ;

COMMENT FAIRE ?

Par **fif64**, le **29/12/2009** à **14:36**

Il faut aller à la conservation des hypothèques du ressort de laquelle dépend le bien en question. Vous demandez un état hypothécaire de la parcelle en question, et vous verrez par quel acte vous êtes devenu propriétaire et vous pourrez également demander une copie de l'acte.

L'état fourni par la conservation des hypothèques est le seul moyen de prouver que vous êtes propriétaire. Même un titre de propriété ne suffit pas, car vous pouvez très bien avoir vendu entre temps.

Cet état hypothécaire vous coûtera 14 €.

Par **paco**, le **29/12/2009** à **17:01**

merci pour votre aide mais le service des hypothéque ne veut pas donner ces renseignements aux particuliers